Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt de la Haute-Garonne

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE HAUTE-GARONNE
PREFECTURE DE REGION MIDI-PYRENEES

rtm
restauration des terrains en montagne

Commune de TOUILLE

(N° INSEE : 31554)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

- P.P.R. -

Livret 1

Rapport de présentation

Office National des Forêts

Prescription : 23 mars 2001
Elaboration : juin 2002

DOCUMENT APPROUVE

14 SEP. 2004

- SOMMAIRE DU LIVRET 1 -

1. PREAMBULE 3

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE 4
2.1. Cadre géographique 4
2.2. Cadre géologique 4
2.3. Données météorologiques et hydrologiques 5
2.4. Hydrographie 5

3. LES PHENOMENES NATURELS 6
3.1. Définition et choix du périmètre d'étude 6
3.2. Les inondations et crues torrentielles 6
3.2.1. Survenance et déroulement 6
3.2.2. Evénements dommageables recensés 7
3.2.3. Les débits des cours d'eau 9
3.3. Les mouvements de terrain 10
3.3.1. Les glissements de terrain 10
3.3.2. Les retraits et gonflements des sols 10
3.4. Les séismes 12
3.4.1. La sismicité régionale 14
3.5. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes) 15

4. LES ALEAS 16
4.1. Définition 16
4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque 17
4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles" 17
4.2.2. Aléa "mouvement de terrain" 18
4.2.2.1. Aléa "glissements de terrain" 18
4.2.3. L'aléa "séismes" 20
4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes) 21
4.3.1. Zones directement exposées 21
4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes) 24

5. ENJEUX et VULNERABILITE 25
5.1. Définition 25
5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques 25
5.2.1. Les inondations et crues torrentielles 25
5.2.2. Les mouvements de terrain 26
5.2.2.1. Les glissements de terrain 26

6. LES RISQUES NATURELS 27

Légende de la photographie de couverture :
Vue sur une habitation en amont de l'ancienne forge.

1. PREAMBULE

L'Etat et les communes ont des responsabilités respectives en matière de prévention des risques naturels. **L'Etat doit afficher les risques** en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques et en veillant à ce que les divers intervenants les prennent en compte dans leurs actions. Les communes ont le devoir de prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire, notamment lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et de l'examen des demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols.

Le territoire de la commune de **Touille,** concerné partiellement par le périmètre d'étude du PPR, est exposé à plusieurs types de risques naturels :

- le **risque inondation et crue torrentielle** par le Salat et par ses affluents,
- le **risque de mouvements de terrain**, distingué en glissements de terrain, et localisé préférentiellement sur les versants.

Aussi, une délimitation des zones exposées à ces risques naturels a été réalisée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) établi en application du Code de l'Environnement, notamment les articles L.561-1 à L.561-2 et L.561-1 à L.562-7 ; les dispositions relatives à l'élaboration de ce document étant fixées par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 (cf. annexe).

En permettant la prise en compte :

- des risques naturels dans les documents d'aménagement traitant de l'utilisation et de l'occupation des sols,
- de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les collectivités publiques et par les particuliers,

le Code de l'Environnement, support du P.P.R., permet de réglementer le développement des zones concernées, y compris dans certaines zones non exposées directement aux risques, par des prescriptions de toute nature pouvant aller jusqu'à l'interdiction.

En contrepartie de l'application des dispositions du P.P.R., le mécanisme d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, modifiée par l'article 18 et suivants de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, et reposant sur un principe de solidarité nationale, est conservé. Toutefois, le non-respect des règles de prévention fixées par le P.P.R. ouvre la possibilité pour les établissements d'assurance de se soustraire à leurs obligations.

Les P.P.R. sont établis par l'Etat et ont valeur de servitude d'utilité publique (article L.562-4 du Code de l'Environnement ; ils sont opposables à tout mode d'occupation et d'utilisation du sol. Les documents d'urbanisme (PLU, carte communale...) successeurs du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) doivent respecter leurs dispositions et les comporter en annexe (L 126-1 du code de l'urbanisme).

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2001 prescrit l'établissement d'un P.P.R. (Plan de Prévention aux Risques naturels prévisibles) de la commune de **Touille** selon l'article L.562-6 du code de l'Environnement (cf. annexe).

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Cadre géographique

La commune de Touille se situe dans la dépression qu'emprunte le Salat entre les Petites Pyrénées et le piémont pyrénéen. Elle occupe environ 615 ha et se divise en deux parties :

- la plaine du Salat où se concentre la population et dont la surface agricole se partage entre des prés et des cultures de maïs ;
- le secteur plus vallonné au nord, où l'occupation du territoire se fait par l'élevage et par les bois.

La principale voie de communication de la commune est la Départementale 83 qui vient de His et de Labastide du Salat (D83h), puis longe le Salat par sa rive droite vers Salies du Salat. Il s'agit d'une route secondaire à vocation seulement de desserte locale. Les autres routes de la commune sont de petit gabarit et n'ont qu'une stricte vocation locale.

L'urbanisation se concentre sur le village à cheval sur un petit plateau et sur la bordure extérieure du lit majeur du Salat. A cela, il faut ajouter plusieurs hameaux comme Montarréau, Raïx ou encore Tubet, situés sur les crêtes ou au contact des coteaux et de la plaine alluviale du Salat.

Sur un plan démographique, la population de Touille est relativement stable depuis 20 ans environ. Elle était de 213 hab. en 1982, 204 hab. en 1990 et 204 hab. en 1999 (source : recensement de la population 1999 de l'INSEE).

2.2. Cadre géologique

Située à cheval sur la vallée du Salat et sur la retombée des Petites Pyrénées, la commune de Touille se divise en quatre parties.

Tout d'abord, il y a la plaine alluviale du Salat, composée de sables, de graviers et de galets plus ou moins gros. Celle-ci se compose de la basse terrasse (notée F_z), formée par les dépôts alluviaux du Salat depuis la dernière période froide (soit depuis 15 000 ans) et d'une terrasse plus ancienne située légèrement au-dessus (3 à 6 mètres).

Puis, vers l'est, on trouve des formes aux reliefs plus marqués. La partie haute est constituée de placages caillouteux, probablement des alluvions tertiaires. La partie basse (versants et fonds de vallée), quant à elle, est composée de flysch altérés, à dominante marno-gréseuse et datant de l'Albo-Cénomanien.

A cela, il faut ajouter la présence d'une terrasse alluviale haute (limons, sables et galets), en position de replat de versant et datant du Mindel de la chronologie alpine (notée Fw). C'est sur cette dernière que le village de Touille est partiellement installé.

Enfin, au nord du village, l'ensemble des bas et pieds de versants sont constitués de colluvions plus ou moins fines. A l'intérieur de ces dernières, on remarque aussi bien des dépôts de pente liés à une érosion gravitaire que d'anciens glissements de terrain ou des dépôts liés à une torrentialité de certains ruisseaux.

2.3. Données météorologiques et hydrologiques

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 800 à 900 mm par an.

Sur un plan météorologique, le secteur peut connaître des précipitations importantes, le maximum prévisible sur 24 h étant de 95 mm, de 140 mm sur 48 h et de 167 mm sur 72 h (station d'Arbas). A l'échelle du bassin versant du Salat, les précipitations peuvent, elles aussi, être très fortes, 110 mm en 24 h, 151 mm en 48h et 185 mm en 72 h (estimation selon les lois de Thiessen). Le plus souvent, ces situations tiennent à de forts contrastes de masses d'air et se produisent préférentiellement en novembre et décembre, même si elles peuvent survenir toute l'année. Ces situations sont à l'origine des crues du Salat, mais aussi de ses affluents.

Toutefois, toutes les crues ne trouvent pas leurs origines dans ces épisodes météorologiques exceptionnels. En effet, on peut voir de très fortes crues, comme celle de 1875 (plus forte crue connue et mesurée du Salat), dans la conjonction de pluies fortes et d'une fonte rapide des neiges.

2.4. Hydrographie

Le principal cours d'eau concernant la commune de Touille est le Salat, qui prend sa source près du Mont Rouch qui culmine à 2 858 mètres d'altitude. Son bassin versant, d'une surface de 1 214 km^2 à l'entrée sur la commune, s'ouvre vers le nord-ouest, ce qui le rend très sensible aux flux océaniques pour son hydrologie.

D'autre part, il existe plusieurs ruisseaux sur la commune.

- Le Lavin (hors périmètre d'étude), qui au niveau de la commune draine 7,76 km^2.
- Le ruisseau de la Sarrat de Coustas dont le bassin versant couvre une surface de 0,71 km^2.
- Le ruisseau de Charmagat dont le bassin versant couvre une surface de 0,41 km^2.
- Le ruisseau de la Monge qui draine une surface de 1,59 km^2.
- Le ruisseau de la Mourasse dont le bassin versant est de 1,32 km^2.
- A cela, il faut ajouter de nombreux autres ruisseaux qui n'ont pas été planimétrés en raison de bassins versants de moins de 0,4 km^2, comme les ruisseau des Ombres, le ruisseau d'Arrousès, le ruisseau d'Hourcabech, le ruisseau de la Gallèpe, le ruisseau de Tubet, le ruisseau de Fontaine, le ruisseau des Vignasses, le ruisseau de la Borde, le ruisseau de Camparas, le ruisseau de Gradelette, le ruisseau de la Sarrat del Pin.

3. LES PHENOMENES NATURELS

Les différents phénomènes naturels pris en compte dans le cadre de ce Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles sont :

- les inondations et les crues torrentielles,
- les mouvements de terrain, identifiés en glissements de terrain.

3.1. Définition et choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du P.P.R. de **Touille** définit la zone à l'intérieur de laquelle sera appliqué le règlement de ce document de prévention des risques naturels. Il concerne les secteurs où réside la population et où s'exercent les activités et l'occupation humaine. Il s'agit des zones urbanisées ou susceptibles de l'être, celles d'aménagements touristiques, et enfin les voies de circulations normalement carrossables. L'étude des risques naturels demande, bien entendu, de pratiquer des observations au-delà de ce périmètre.

3.2. Les inondations et crues torrentielles

3.2.1. Survenance et déroulement

Le Salat draine un bassin versant ouvert vers le nord-ouest qui, de ce fait, est particulièrement vulnérable aux précipitations océaniques qui concentrent les pluies sur son haut bassin versant tout en générant des épisodes plus ou moins intumescents. Localement, en tête de bassin, les pluies peuvent atteindre 100mm/24h. Ces caractéristiques donnent au Salat une aptitude à de très forte crues en relation avec la taille de son bassin versant.

Au cours de l'année, deux périodes sont favorables aux fortes crues.

Au printemps des trains de perturbations atlantiques viennent apporter de l'eau en plus de la fonte des neiges.

A l'automne des perturbations froides de nord-ouest viennent au contact des masses d'air chaudes remontées de méditerranée. On assiste alors à des conflits de masse d'air qui entraînent de forts abats d'eau liés en général à des phénomènes orageux.

Associées à une forte pente du profil en long et à un bassin versant encaissé, ces caractéristiques confèrent au Salat un caractère torrentiel affirmé qui se traduit, notamment, par des montées d'eau rapides pour un cours d'eau de cette taille.

Au Salat, il faut ajouter les crues des différents ruisseaux présents sur la commune car leurs inondations, liées en général à des phénomènes orageux plus ou moins localisés, sont assez brutales et concernent des habitations et des axes de communication.

3.2.2. Evénements dommageables recensés

Date	Cours d'eau	Evènements	Source
16/07/1678	Salat	Crue énorme du Salat. Inondation affreuse à Salies du Salat.	AD 31 Pons, 1999.
1703	Salat	Forte crue du Salat. A Salies du Salat le quai du bac est détruit comme 128 maisons et de nombreux morts.	AD 31 Pons, 1999.
1712	Salat	Inondation du Salat qu'il est impossible de traverser dans la basse vallée.	AD 31 Pons, 1999.
1752	Salat	Inondations de Salat très importantes.	AD 31 Pons, 1999.
08/1765	Salat	Crue du Salat. Un mort sur la basse vallée.	Marsan, 1898 AD 31 Pons, 1999.
1768	Salat	Crue du Salat. Un disparu sur la basse vallée.	AD 31 Pons, 1999.
1772	Salat	Inondation sérieuse du Salat.	AD 31 Pons, 1999.
12/06/1790	Salat	Crue importante du Salat	AN, H72
Hiver 1800-01	Salat	Crue du Salat	Palassou, 1823
Hiver 1805-06	Salat	Crue du Salat	Antoine, 1985.
30/11/1827	Salat	Chaussée de Touille détruite par le Salat.	AN F14 4356
16/07/1833	Salat	Extraordinaire crue du Salat. 4m à St-Girons. Engravement des terres à Castagnède.	Antoine, 1985. AD 31 10M18
31/05/1835	Salat	Chaussée de Touille détruite par le Salat.	AN F14 4356
13/06/1855	Salat	Crue du Salat. Fortes érosions à Touille.	AN F14 6593
06/08/1864	Salat	Crue du Salat	AD 31 3530-18
18/05/1865	Salat	Crue du Salat	AN F14 6593
01/08/1872	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,50 m à Salies du Salat.	DIREN
23/06/1875	Salat	Forte crue du Salat Inondations à Mazères, Touilles. Plus de 2 mètres d'eau dans Salies du Salat, voie ferrée emportée et le Salat retrouve son lit dans Salies du Salat. Le Salat atteint 3,4 m à l'échelle de Salies et 6 m à Saint-Girons. Fortes érosions, voie ferrée emportée et inondations à Castagnède. Inondation de la gare de His, de la maison du garde barrière et de la route de Saint-Girons à Salies du Salat. Inondations et voie ferrée emportée à Mane.	AD 31 Archive SNCF de la ligne Boussens-St-Girons. AD 31 M403 AD 31 3S140 DIREN
01/11/1875	Salat	Crue du Salat	Bousquet, 1876
28/06/1876	Salat	Crue du Salat	Antoine, 1996
18/02/1879	Salat	Crue du Salat	AD 31 590
07/05/1880	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,00 m à Salies du Salat.	DIREN. Pons, 1999.
25/06/1881	Arbas	Crue de l'Arbas	AD 31 3S189
05/06/1883	Salat	Forte inondation du Salat. Hauteur de 2,60 m à Salies du Salat.	AD 31 Pons, 1999. DIREN
11/06/1885	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 1,90 m à Salies du Salat.	DIREN
13/06/1889	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,55 m à Salies du Salat.	DIREN

Date	Cours d'eau	Evènements	Source
05/06/1895	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,50 m à Salies du Salat.	DIREN
03/07/1897	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,30 m à Salies du Salat.	DIREN
28/10/1897	Salat	Très forte crue du Salat. La 2eme après 1875. Inondation dans toute la vallée. A Salies du Salat 3,12 m à l'échelle.	AD 31 Pons, 1999 DIREN
16/06/1898	Salat	Crue du Salat	AD 31 Pons, 1999
13/01/1899	Salat	Crue du Salat	AD 31 Pons, 1999
04/06/1900	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,30 m à Salies du Salat.	DIREN
06/05/1905	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,20 m à Salies du Salat.	DIREN
16/12/1906	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,45 m à Salies du Salat.	DIREN
13/03/1930	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,10 m à Salies du Salat.	DIREN
14/01/1935	Salat	Crue du Salat. Hauteur de 2,12 m à Salies du Salat.	DIREN
29/12/1931	Salat	Forte crue du Salat. Hauteur de 2,75 à Salies du Salat.	DIREN
02/02/1952	Salat	Crue du Salat. Inondation dans toute la basse vallée. 1 590 $m^3.s^{-1}$ à Roquefort sur Garonne.	DIREN
24/05/1956	Salat	Crue du Salat. Inondation dans toute la basse vallée. 1 040 $m^3.s^{-1}$ à Roquefort sur Garonne.	DIREN
02/02/1962	Salat	Crue du Salat. Inondation dans toute la basse vallée. 1 180 $m^3.s^{-1}$ à Roquefort sur Garonne.	DIREN
19/05/1977	Salat	Crue du Salat. Inondations à Mane. Inondation à Salies du Salat, nombreuses habitations touchées et maison de retraite évacuée. Hauteur de 2,93 m à Salies du Salat. Inondation à Cassagne, Touille, Castagnède, Mazères.	DIREN Midi-Pyrénées SIEE, 1992 DDE 31
06/10/1992	Salat	Crue du Salat. Inondations à Mane, Salies du Salat, Cassagne, Touille, Castagnède, Mazères. Environ 1 020 $m^3.s^{-1}$ mesurés à la station de Roquefort.	DIREN Midi-Pyrénées SIEE, 1992 DDE 31
11/06/2000	Salat	Crue du Salat. Environ 920 $m^3.s^{-1}$ mesurés à la station de Roquefort.	DIREN Midi-Pyrénées

3.2.3. Les débits des cours d'eau

Les valeurs des débits liquides portées dans les tableaux ci-dessous résultent de la synthèse des calculs hydrologiques (Galton, Fréchet, Gümbel, Pearson III) obtenus à partir des données de la station de Saint Girons (1973-1998) et de celle de Roquefort (1913-2001), mais aussi de modélisations pluies-débits, pour ce qui concerne le Salat.

Pour les affluents, les crues ont été estimées à partir de plusieurs méthodes (Formules de prédétermination de Crupedix, Socose, Gradex, SCS (Soil Conservation Service), Turazza, Possenti, Cote de Myer, SOGREAH et Rationnelle notamment). Les valeurs retenues sont celles qui paraissent les plus cohérentes avec les observations faites sur le terrain ou encore les différents témoignages historiques quand il en existe.

Le Salat :

	Le Salat
Aire du bassin versant **S.b.v.** en km²	1 214 km²
Débit décennal **Q10** en $m^3.s^{-1}$	776 $m^3.s^{-1}$
Débit centennal **Q100** en $m^3.s^{-1}$	1 273 $m^3.s^{-1}$

Les affluents :

	Le Lavin	**Rau de la Sarrat de Coustas**	**Rau de Charmagat**	**Rau de la Mourasse**	**Rau de la Monge**
Aire du bassin versant **S.b.v** en km²	7,76	0,71	0,41	1,32	1,59
Débit décennal **Q10** en m³/s	14,1	1,7	0,9	3,47	3,6
Débit centennal **Q100** en m³/s	24,8	3,5	2,1	6,74	7,9

Ces données de débits **liquides** ne tiennent cependant pas en compte des transports solides, ni des ruptures d'embâcles, constituées par des bois flottés qui accompagnent le plus souvent les forts écoulements.

3.3. Les mouvements de terrain

3.3.1. Les glissements de terrain

Les glissements de terrain sur la commune de Touille sont localisés principalement dans les versants où les pentes sont marquées. En fait, ce sont les secteurs où affleurent les flysch marneux de l'Albo-Cénomanien et parfois des colluvions. A cela, il faut ajouter des incertitudes géologiques concernant la possibilité d'argiles bariolées gypsifères du Keuper à l'ouest de Tubet, incertitudes qui obligent à une certaine prudence.

Dans le détail, plusieurs zones s'individualisent.

- Le bassin du ruisseau de Charmagat et le talus qui domine la vallée du Salat au sud du village.
- Les bassins versants des ruisseaux des Mourasses, des Ombres et de la Gallèpe.
- Le versant entre la crête de Montarréau et le Lavin, en particulier à l'ouest de Fourcatech.

Sur le terrain, certains traits morphologiques témoignent d'une forte potentialité de glissements de terrain, notamment les bourrelets et bombements dans les versants, les niches de décrochements ou encore les fortes circulations d'eau phréatiques dans des matériaux meubles.

3.3.2. Les retraits et gonflements du sol (Source : GUIDE DE PREVENTION "Sécheresse et Construction", Ministère de l'Environnement, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Délégation aux Risques majeurs.)

Remarque : Il s'agit d'un risque d'ordre géotechnique, lié à la nature des sols qui concerne toute l'étendue du territoire communal et dont il doit être tenu compte en particulier dans la réalisation des projets de construction.

Les constructions sinistrées sont généralement sur sols argileux, c'est à dire des sols fins, comprenant une proportion importante de minéraux argileux (argiles, glaises, marnes, limons). Ce sont des sols collant lorsqu'ils sont humides, mais durs à l'état desséché. Les **phénomènes de capillarité et surtout de succion** régissent le comportement et les variations de volume des sols face aux variations de contraintes extérieures. Lorsqu'un sol saturé perd de l'eau par évaporation, il diminue de volume proportionnellement à la variation de teneur en eau. En deçà d'une certaine teneur en eau, le sol ne diminue plus de volume et les vides du sol se remplissent d'air. Cependant des désordres peuvent survenir au retour des précipitations par absorption d'eau et gonflement au-delà du volume initial, si certaines conditions d'équilibre du sol ont été modifiées.

Les déformations verticales de retrait ou de gonflement peuvent atteindre et même dépasser 10 %. La profondeur de terrain affectée par les variations saisonnières de teneur en eau ne dépasse guère 1 à 2 m sous nos climats tempérés, mais peuvent atteindre 3 à 5 m, lors d'une sécheresse exceptionnelle ou dans un environnement défavorable.

✓ **Manifestations des désordres liées au comportement des sols en fonction de la teneur en eau.**

Pendant une sécheresse intense, ce sont les **tassements différentiels** (pouvant atteindre plusieurs centimètres) du sol qui provoquent des désordres aux constructions.

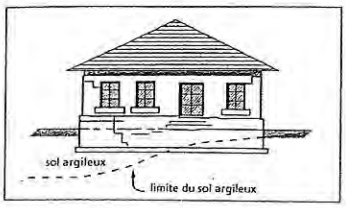

Figure n°1 : Désordres partiels dus à la variation d'épaisseur du sol argileux sensible.

En outre, le retrait des sols peut supprimer localement le contact entre la fondation et le terrain d'assise, entraîner l'apparition de vides et provoquer des concentrations de contraintes et des efforts parasites. Face à ses tassements différentiels, le comportement de la structure dépend de ses **possibilités de déformation.** Lorsque les sols se ré humidifient, ils ne retrouvent pas complètement leur volume antérieur et les fissures des bâtiments ne se referment pas tout à fait. Les désordres se manifestent dans le gros œuvre par **la fissuration** des structures (enterrées ou aériennes) qui recoupe systématiquement les points faibles (ouvertures dans les murs, les cloisons, les planchers ou les plafonds). et **le déversement des structures** affectant les parties fondées à des niveaux différents.

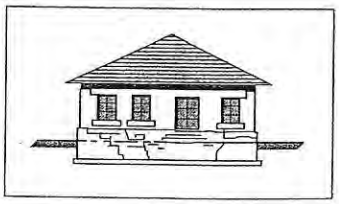

Figure n°2 : Désordres à l'ensemble du soubassement et de l'ossature

Les principaux désordres affectant le second œuvre sont la **distorsion des ouvertures**, **le décollement** des éléments composites, **l'étirement** (compression, étirement des canalisations - eau potable, eaux usées, gaz, chauffage central, gouttières ...)

Les aménagements extérieurs subissent également des désordres du même type que le gros œuvre. Il peut s'agir des dallages et trottoirs périphériques (Fig n° 3), des terrasses et escaliers extérieurs (Fig n° 4), des petits bâtiments accolés (garage, atelier) (Fig n° 5), des murs de soutènement (par ex. descente de garage), des conduites de raccordement des réseaux de distribution, entre le bâtiment et le collecteur extérieur (en l'absence de raccord souple) (Fig n °6).

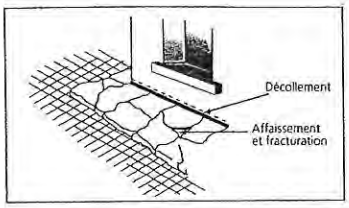

Figure n°3 : Désordres aux dallages extérieurs

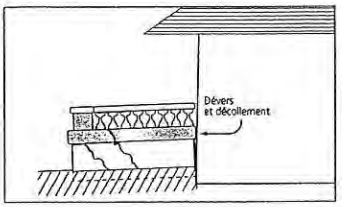

Figure n°4 : Désordres affectant une terrasse

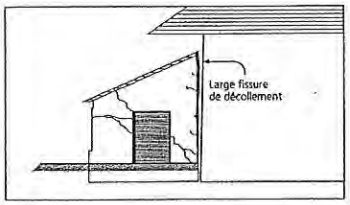

Figure n°5 : Désordres affectant un appentis

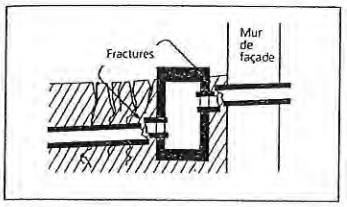

Figure n°6 : Désordres affectant une conduite enterrée

Les variations de teneur en eau saisonnières des terrains argileux sur une pente provoquent leur déplacement vers l'aval. C'est ce **phénomène de solifluxion** qui peut concerner une couche de l'ordre du mètre. La sécheresse ouvrant des fissures aggrave le phénomène. Ce problème concerne également les remblais argileux (Fig n°7).

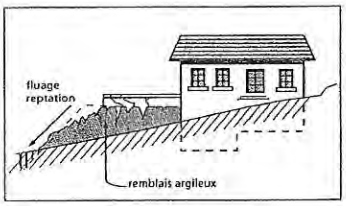

Figure n°7 : Aggravation par la sécheresse de désordres affectant un remblai argileux

3.4. Les séismes

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre. Cette cassure intervient quand les roches ne peuvent plus résister aux efforts engendrés par leurs mouvements relatifs (tectonique des plaques).

A l'échelle d'une région, on peut savoir si des séismes peuvent survenir mais on ne sait pas dire quand ni où. Les intensités et les directions respectives de ces trois composantes sont évidemment fonction de l'énergie libérée par le séisme et de son mécanisme au foyer.

Lors d'un séisme, les efforts supportés par les constructions peuvent être de type cisaillant, compressif ou encore extensif. Dans les cas extrêmes, ces efforts peuvent entraîner la destruction totale des bâtiments.

La commune de Touille appartient au canton de Salies du Salat. Lors de l'établissement du zonage sismique de la France en 1985 par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.), il a été classé en zone de **sismicité très faible, dite zone 1a**.

Cette détermination résulte d'une analyse des séismes passés, de la connaissance des dommages causés en référence à une échelle de gradation des intensités mais également aujourd'hui à celle de la mesure instrumentale de l'énergie libérée par les secousses sismiques. Pour cela est utilisée l'échelle de gradation de l'intensité et de la magnitude des séismes ci-après :

Intensité Echelle MSK*	**Effet sur la population**	**Autres effets**	**Magnitude** Echelle de Richter
I	Secousses détectées seulement par des appareils sensibles		1,5
II	Ressenties par quelques personnes aux étages supérieurs		2,5
III	Ressenties par un certain nombre de personnes à l'intérieur des constructions. Durée et direction appréciables		
IV	Ressenties par de nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur des constructions.	Craquement de constructions Vibration de la vaisselle	3,5
V	Ressenties par toute la population	Chutes de plâtres. Vitres brisées. Vaisselle cassée.	
VI	Les gens effrayés sortent des habitations ; la nuit, réveil général.	Oscillation des lustres. Arrêt des balanciers d'horloge. Ebranlement des arbres. Meubles déplacés, objets renversés.	4,5
VII	Tout le monde fuit effrayé	Lézardes dans les bâtiments anciens ou mal construits. Chute de cheminées (maisons). Vase des étangs remuée. Variation du niveau piézométrique dans les puits.	5,5
VIII	Epouvante générale.	Lézardes dans les bonnes constructions. Chute de cheminées (usines), clochers et statues. Ecroulement de rochers en montagne.	6,0
X	Panique générale	La plupart des bâtiments en pierre sont détruits. Dommages aux ouvrages de génie civil. Glissements de terrain.	
XI	Panique générale	Larges fissures dans le sol, rejeu des failles. Dommages très importants aux constructions en béton armé, aux barrages, ponts, etc ... Rails tordus. Digues disjointes	8,0
XII	Panique générale	Destruction totale. Importantes modifications topographiques.	8,5

*M.S.K. : Medvedev - Sponhauer - Karnik

Il est rappelé qu'une secousse sismique peut être un facteur déclenchant de mouvements de terrains et de chutes de blocs en particulier.

3.4.1. Chronique de la sismicité régionale

Elle est connue grâce à une compilation des textes historiques, rassemblée dans l'ouvrage de J. VOGT "Les tremblements de terre en France" qui mentionne le très violent séisme de 1755 qui bouleversa le pays de Foix. Le tableau ci-après, extraits de cet ouvrage, exposent les événements sismiques marquants perçus dans la commune ou le département de la Haute-Garonne.

Date Séisme	lieux et aires affectés dans la région et hors d'elle	Effets régionaux	Intensité (échelle MSK)	Nature des sources	Anthologie
1755	Ensemble des Pyrénées ?	- Changement de cours des ruisseaux - Mouvements de terrain - Abandon des villages		Historien (Revue Pyr. et Fr. Mérid. t. VII)	Pays de Foix :"... Plusieurs ruisseaux changèrent de lit, des rivières furent débordées par les eaux et des montagnes éprouvèrent de si fortes secousses que des rochers se détachèrent de leurs sommets. La frayeur ... fut telle, que plusieurs villages restèrent déserts et abandonnés pendant plus de 24 heures ..." (Castillon d'Aspet. Histoire du Comté de Foix, t. II, p. 411, d'après F. Marsen, 1895, Météorologie ancienne du midi pyrénéen,
5-01-1840	Région comprise entre St-Girons et Bagnères de Bigorre	Dégâts non localisés		Presse Compilateurs	" ... depuis St-Girons jusqu'à Bagnères de Bigorre, a été ressenti ... un tremblement de terre ... Des tuyaux de cheminée et des cabanes ont été renversées dans plusieurs localités". (Echo du monde savant, 22.01.1840)
2-02-1852	- Vicdessos - Sem - Goulier - Auzat - Massat - Foix	Région de Vicdessos : Frayeur	Vicdessos : VI	Presse (Etoile de Pamiers, 1.03.1852).	Vicdessos : "une personne ... a vu la muraille de sa chambre osciller d'une manière si forte qu'elle ... n'a pas hésité à s'élancer par la fenêtre sur un monceau de neige. Un mari et sa femme se sont pareillement enfuis de leurs chambres sans vêtement"
15-01-1870 (assimilé régional)	- Ensemble de la région ? - Tarbes - Auch, Toulouse, Agen, Bordeaux - Espagne	Sud-Ouest de la région : . Lézardes . Frayeur	Cierp : VI Bagnères de Luchon : VI Vielle Aure : VI Vicdessos : VI	Presse (Journal de St Gaudens. 17.01.1870). Compilateurs	Cierp : " ... l'église ... aurait été lézardée". Bagnères de Luchon : " ... beaucoup de maisons auraient plus ou moins souffert".
27-11-1919	-Ensemble de la région ? - Roussillon	Fissures à Luchon	VI à Luchon	Presse Compilateurs	Foix : " ... on ne signale que des dégâts peu importants". (Eclaireur de Nice, 30.11.1919). Luchon : "...ressentie à Luchon et sur un vaste rayon, provoquant des lézardes aux murs de quelques maisons". (Eclaireur de Nice, 29.11.1919).
19-11-1923	Ensemble de la région		Bagnères de Luchon : VII St Béat : VI Fos : VI Melles : VI Barjac : V-VI Mercenac : V-VI Foix : V-VI	Presse Enquête B.C.S.F. Enquête G. ASTRE, 1923, le tremblement de terre pyrénéen du 19 novembre 1923 Compilateurs	"Tout le St Gironnais a été violemment secoué, avec dégâts dans les édifices un peu vieux, dans les cloisons et les plafonds, fissuration de quelques clochers, etc ..." (, Bull. Hist. nat. Toulouse, t. LI, p. 653) "Bagnères de Luchon : E.W. durée 12 secondes, chute de cheminées, de pans de corniches, d'ardoises des toitures, ... Tunnel de l'ouvrage du lac d'Oo : l'équipe de nuit qui y travaillait aux réparations, crut que le tunnel s'effondrait en tous sens et eut une frayeur telle que les ouvriers eurent longtemps de l'appréhension à y reprendre le travail, certains d'entre eux y perdirent même l'équilibre, une fissure est apparue dans la maçonnerie" (même source).

Plus récemment des secousses sismiques ont été également enregistrées dont celle d'Aulus (magnitude 3,5 éch. de Richter), le 02.10.85 et celle de St Paul de Fenouillet (magnitude 5,6 éch. de Richter et intensité VI à St Paul de Fenouillet et V à Foix), le 08.02.96, ressentie à Perpignan, Carcassonne, Millau, Toulouse, Foix et la Catalogne espagnole.

3.5. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N. n°1946E, Salies du Salat, à l'échelle 1/25 000 sont représentés :

- d'une part les événements qui se sont produits d'une façon certaine,
- d'autre part les événements supposés, anciens ou potentiels déterminés par photo-interprétation et prospection de terrain ou ceux mentionnés par des témoignages non recoupés ou contradictoires.

COMMUNE DE TOUILLE
CARTE DES PHENOMENES NATURELS

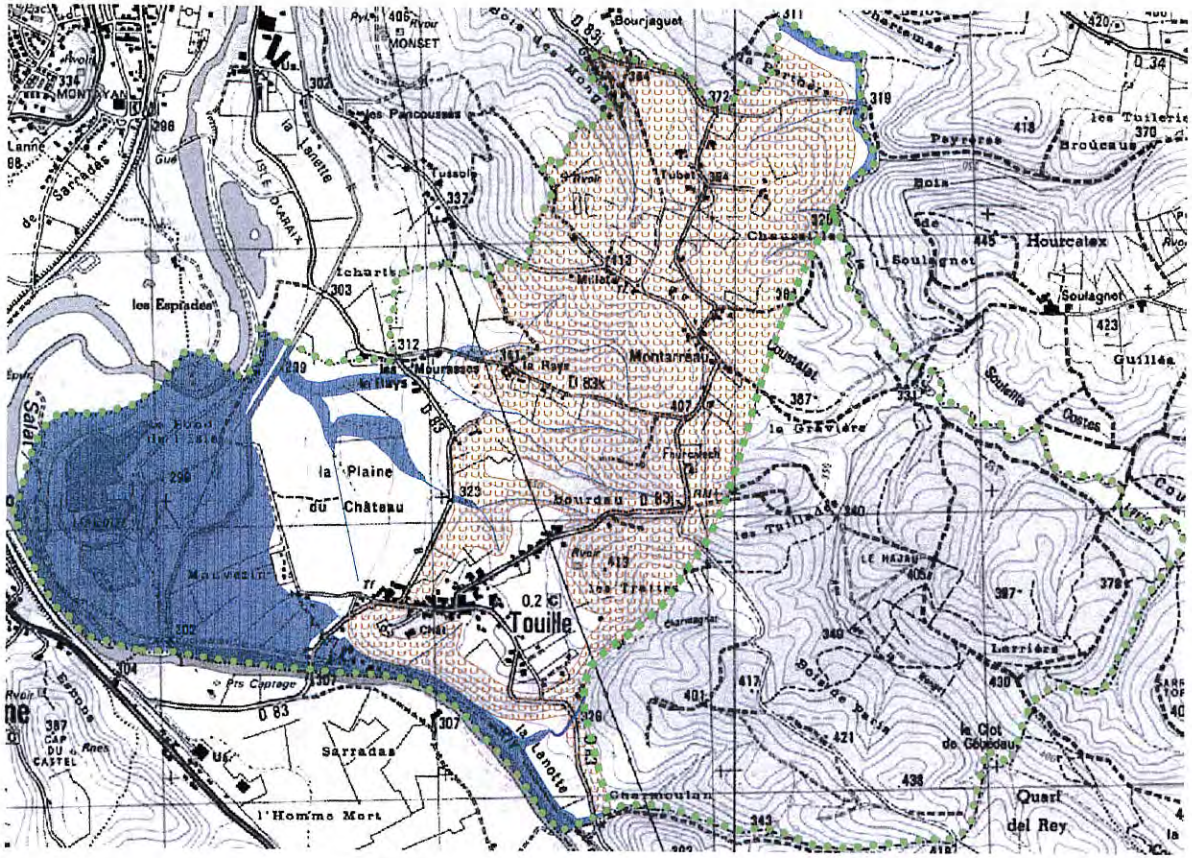

LEGENDE

DOCUMENT APPROUVE

- Crues torrentielles et inondations
- Glissements de terrain
- Limites du périmètre d'étude
- Limites de la commune

0 0,2 0,4 1 km

Echelle 1/25 000

N

4. LES ALEAS

4.1. Définition

En matière de risques naturels, il est nécessaire de faire intervenir dans l'analyse du risque objectif en un lieu donné, à la fois :

- la notion d'intensité du phénomène qui a, la plupart du temps, une relation directe avec l'importance du dommage subi ou redouté ;

- la notion de fréquence de manifestation du phénomène, qui s'exprime par sa période de retour ou récurrence, et qui a, la plupart du temps, une incidence directe sur la "supportabilité" ou "l'admissibilité" du risque. En effet, un risque d'intensité modérée, mais qui s'exprime fréquemment, voire même de façon permanente (ex : mouvement de terrain), devient rapidement incompatible avec toute implantation humaine.

Ainsi **l'aléa du risque naturel en un lieu donné peut se définir comme la probabilité de manifestation d'un événement d'intensité donnée**.

Dans une approche qui ne peut que rester qualitative, la notion d'aléa résulte de la conjugaison de deux valeurs :

- ✓ *l'intensité du phénomène* : elle est estimée, la plupart du temps, à partir de l'analyse des données historiques et des données de terrain (chroniques décrivant les dommages, indices laissés sur le terrain, observés directement ou sur photos aériennes, etc.) ;

- ✓ *la récurrence du phénomène*, exprimée en période de retour probable (probabilité d'observer tel événement d'intensité donnée au moins une fois au cours de la période de 1 an, 10 ans, 50 ans, 100 ans, ... à venir) : cette notion ne peut être cernée qu'à partir de l'analyse de données historiques (chroniques). Elle n'a, en tout état de cause, qu'une valeur statistique sur une période suffisamment longue. En aucun cas, elle n'aura valeur d'élément de détermination rigoureuse de la date d'apparition probable d'un événement qui est du domaine de la prédiction (évoquer le retour décennal d'un phénomène naturel tel qu'une avalanche, ne signifie pas qu'on l'observera à chaque anniversaire décennal, mais simplement que, sur une période de 100 ans, on a toute chance de l'observer 10 fois).

On notera, par ailleurs, que la probabilité de réapparition (récurrence) ou de déclenchement actif d'un événement, pour la plupart des risques naturels qui nous intéressent, présente une corrélation étroite avec certaines données météorologiques, des effets de seuils étant, à cet égard, assez facilement décelables :

- ✓ hauteur de précipitations cumulées dans le bassin versant au cours des 10 derniers jours, puis des dernières 24 heures, neige rémanente, grêle, ... pour les crues torrentielles,

- ✓ hauteur des précipitations pluvieuses au cours des derniers mois, neige rémanente, pour les instabilités de terrain,

L'aléa du risque naturel est ainsi, la plupart du temps, étroitement couplé à l'aléa météorologique et ceci peut, dans une certaine mesure, permettre une analyse prévisionnelle utilisée actuellement, surtout en matière d'avalanches, mais également valable pour le risque "mouvements de terrain".

En relation avec ces notions d'intensité et de fréquence, il convient d'évoquer également la notion d'extension marginale d'un phénomène.

Un phénomène bien localisé territorialement, c'est le cas de la plupart de ceux qui nous intéressent, s'exprimera le plus fréquemment à l'intérieur d'une "zone enveloppe" avec une intensité pouvant varier dans de grandes limites. Cette zone sera celle de l'aléa maximum.

Au-delà de cette zone, et par zones marginales concentriques à la première, le phénomène s'exprimera de moins en moins fréquemment et avec des intensités également décroissantes. Il pourra se faire, cependant, que dans une zone immédiatement marginale de la zone de fréquence maximale, le phénomène s'exprime exceptionnellement avec une forte intensité ; c'est, en général, ce type d'événement qui sera le plus dommageable car la mémoire humaine n'aura pas enregistré, en ce lieu, d'événements dommageables antérieurs et des implantations seront presque toujours atteintes.

4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque

En fonction de ce qui a été dit précédemment, nous nous efforcerons de définir quatre niveaux d'aléas pour chacun des risques envisagés : aléa fort - aléa moyen - aléa faible - aléa très faible à nul.

Cette définition des niveaux d'aléas est bien évidemment entachée d'un certain arbitraire. Elle n'a pour but que de clarifier, autant que faire se peut, une réalité complexe en fixant, entre autres, certaines valeurs seuils.

4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles"

L'intensité de l'événement peut être caractérisée comme suit :

- ✓ *Intensité faible* : débordement limité avec lame d'eau de hauteur n'excédant pas 0,5 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - peu ou pas d'arrachements de berges avec transports solides - peu ou pas de dépôts d'alluvions - pas de déplacements de véhicules exposés et de légers dommages aux habitations.

- ✓ *Intensité moyenne* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 0,5 m mais n'excédant pas 1 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - pas d'arrachements et ravinements de berges excessifs - assez fort transport solide emprunté surtout au lit du cours d'eau, avec dépôt d'alluvions (limon, sable, graviers) sur une épaisseur inférieure à 1 m - emport des véhicules exposés - légers dommages aux habitations (inondations des niveaux inférieurs).

✓ *Intensité forte* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 1 m ou vitesse supérieure à 0,5 m/s ou débordement important avec lame d'eau de hauteur supérieure au mètre et vitesses supérieures à 0,5 m/s, très fort courant - arrachements et ravinements de berges importants - fort transport solide et dépôts d'alluvions de tous calibres sur une épaisseur pouvant dépasser le mètre - affouillement prononcé de fondations d'ouvrages d'art (piles, culées de ponts ; digues) ou de bâtiments riverains - emport de véhicules.

Le niveau d'aléa est ensuite défini en croisant pour chaque zone la récurrence prévisible de l'événement (annuelle, décennale, centennale) avec le niveau d'intensité.

Tableau récapitulatif : Aléa "crues torrentielles"

Récurrence / **Intensité**	annuelle	décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2. Aléa "Mouvements de terrain"

4.2.2.1. Aléa "glissements de terrain"

Le phénomène "glissements de terrain" ne se laisse pas analyser aisément ; en effet :

- les phénomènes de glissements de terrain :
  - ✓ sont actifs (révélés) ou potentiels : on parlera dans ce dernier cas d'une sensibilité des terrains, non du phénomène lui-même,
  - ✓ les phénomènes révélés ont des dynamiques variables : ils peuvent être d'évolution très rapide, voire brutale (type décrochement en "coup de cuillère", coulées boueuses ... etc.) ou très lente (type fluage de versant),
- bien que certains grands glissements de terrain semblent obéir à des phénomènes périodiques de réactivation et d'accalmie, d'une façon générale, les instabilités de terrain ne présentent aucune récurrence,
- en revanche, ils sont tous évolutifs et de façon régressive.

Le risque dû au glissement de terrain se manifeste donc aussi bien à l'amont qu'à l'aval du phénomène lui-même, de façon active ou potentielle.

Intensité du risque "Glissements de terrain" : on peut définir comme suit trois degrés d'intensité des risques :

- *Intensité faible* :
  - ✓ déformation lente du terrain (fluage) avec apparition de signes morphologiques de surface (boursouflures), ne concernant que la couche superficielle (profondeur de l'ordre de 1 m). En principe, situation non incompatible avec une implantation immobilière, sous réserve d'examen approfondi et d'une adaptation architecturale,
- *Intensité moyenne* :
  - ✓ déformation lente du terrain (fluage) sur une plus grande profondeur (de l'ordre de 1 à 3 m), avec apparition de signes morphologiques de désordres plus accusés : fortes boursouflures - amorces de gradins, parfois crevasses, arrachements de surface ... etc. - possibilité de rupture d'équipements souterrains (drains, canalisations, ... etc.) - début de désordres au niveau des structures construites (fissuration ... etc.),
  - ✓ cette situation peut apparaître progressivement dans une zone située à l'amont d'un glissement actif,
- *Intensité forte* :
  - ✓ déformation plus active du terrain sur une profondeur généralement supérieure à 3 m (5 à 10 m) - signes morphologiques de surface très accusés : fortes boursouflures, gradins, crevasses, décrochements de plusieurs mètres.

Ces glissements peuvent évoluer parfois brutalement en coulées boueuses, laissant apparaître une "niche de décrochement" coupée à vif dans le terrain, avec fortes émergences phréatiques.

En matière de glissements de terrain, la notion de récurrence doit être remplacée par celle d'évolution probable à terme (dynamique lente, modérée ou rapide).

Tableau récapitulatif : Aléa "glissements de terrain"

Dynamique / **Intensité**	**rapide**	**modérée**	**lente**
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.3. Aléa "Séismes "

Le classement de la commune de Touille en zone sismique dite " zone 1a" définie par le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, signifie en terme d'aléa :

- que la fréquence probable de secousse sismique d'intensité supérieure ou égale IX est considérée comme nulle pour trois siècles,

- qu'il existe une fréquence probable de secousse sismique supérieure ou égale à l'intensité VIII de l'ordre d'un évènement pour deux ou trois siècles maximum,

- qu'il existe une fréquence probable de secousse sismique supérieure ou égale à l'intensité VII de l'ordre d'un évènement tous le3/4 de siècle.

4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)

Il est présenté sous la forme de tableaux, ci après :

4.3.1. zones directement exposées

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
1	L'Ile La Forge Las Gouades Mauvezin La Coumanio Les Illôtes d'en bas Le Pré du Maire Les Affermes	Crue torrentielle	Cette zone correspond à la zone inondable du Salat où l'on trouve soit de fortes vitesses d'écoulement, soit des profondeurs importantes, soit les deux. Dans le détail, la zone est comprise entre le Salat et la première terrasse alluviale basse qui forme un talus de 2 à 3 mètres plus ou moins bien marqué. Sur cette zone les enjeux ne sont pas très importants même s'ils ne sont pas nuls du fait de l'inondabilité de plusieurs maisons d'habitation dans le secteur de la Forge.	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
2	Ruisseau des Ombres	Crue torrentielle	En raison des pentes de son bassin versant, ce ruisseau peut être l'objet de crues rapides pouvant avoir un transport solide important. En outre, le comblement de son lit sur plusieurs mètres le long de la Voie communale n°3 dans le secteur des Pradasses, présente des risques importants en cas de crue.	Fort
3	Ruisseau de Mourasse	Crue torrentielle	Malgré un petit bassin versant (1,32 km^2), ce ruisseau peut générer de fortes crues avec un abondant transport solide, comme en témoigne sa morphologie. Seulement, l'emprise de la zone inondable est limitée à des zones agricoles où les enjeux sont faibles.	Fort
4	Ruisseau de la Gallèpe	Crue torrentielle	Malgré une taille très modeste ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse.	Fort
5	Ruisseau le Tubet	Crue torrentielle	En raison de risques d'érosion torrentielle marqués et liés à des possibilités de présence de matériaux gypseux, ce ruisseau peut présenter des risques de crues torrentielles lors de forts orages.	Fort
6	Le Lavin	Crue torrentielle	Avec un bassin versant de 7,76 km^2 à sa confluence avec le ruisseau de la Monge, le Lavin est susceptible de crues assez importantes en débit. Toutefois, l'encaissement de son lit et l'absence d'enjeux importants concernés sur la commune permettent de limiter des risques.	Fort
7	Ruisseau de Chaoureille	Crue torrentielle	Malgré une taille très modeste ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse.	Fort
8	Ruisseau de la Fontaine	Crue torrentielle	Malgré une taille très modeste ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse.	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
9	Ruisseau du Château	Crue torrentielle	Malgré une taille très modeste ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse, ce qui pourrait entraîner une érosion importante en raison du manque de cohérence à l'érosion des matériaux qui forment le bassin.	Fort
10	Ruisseau de la Charmagat	Crue torrentielle	Malgré une taille très modeste de son bassin versant (41 ha), ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse.	Fort
11	Ruisseau de la Sarrat de Coustas	Crue torrentielle	Malgré une taille assez modeste (71 hectares) ce ruisseau peut avoir des écoulements assez marqués lors de fortes pluies d'origine orageuse.	Fort
12	Néril La Mailhola Le Château La Coustotte	Glissement de terrain	L'ensemble de ce talus, qui domine la plaine du Salat, au contact entre les flysch marneux de l'Albo-Cénomanien et les alluvions anciennes du Pliocène est rendu instable par les fortes pentes associées aux sorties d'eau provoquées par le contact géologique entre une roche perméable et une autre imperméable.	Fort Moyen
13	La Goutte Vignasse Les Taillades Les Vignes des Mourasses	Glissement de terrain	L'ensemble de ces têtes de talweg sont rendues instables par des circulations d'eau marquées sur le contact entre les alluvions anciennes du Pliocène et les Flysch argilo-marneux situés en dessous	Moyen
14	Bourdaou	Glissement de terrain	Sur cette zone, on remarque plusieurs fluages et décrochements de versants provoqués par des circulations d'eau dans les flysch.	Moyen

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
15	Hourcatech Les Ombrès La Raïx La Barthère Les Hautiens Millet Les Vignes Hounadisses Illôtesses Les Millets Les Côtes de Menson Chaoureille Les Escoumes	Glissement de terrain	Sur cette vaste zone, qui correspond à des versants taillés dans les flysch marneux, on observe une nette propension du terrain au glissement dès qu'il y a des pentes marquées et des circulations d'eau tout ou partie de l'année. Sur le terrain, on trouve de nombreux glissements qui se traduisent par des bombements ou encore par des reptations dans les parties les plus humides. Par contre on n'observe pas de mouvements à migration rapide.	Moyen
16	Graourère	Glissement de terrain	Sur toute la zone on observe une grande instabilité du terrain avec de nombreux glissements actifs.	Fort
17	Le Bout du Har Les Ombrès Montarréaut La Bourdette Le Plan du Bès	Glissement de terrain	L'ensemble de ces crêtes, recouvertes d'alluvions anciennes (Pliocène), peuvent être plus ou moins concerné par l'érosion régressive des versants qu'elles dominent. On peut alors constater de petits mouvements pouvant toutefois générer des problèmes au niveau du bâti.	Faible
18	Cugnaux	Glissement de terrain	Malgré des pentes faibles à modérées de cette retombée de crête, on ne peut pas exclure de petits mouvements en raison de la nature colluvionnaire et argileuse du terrain.	Faible
19	Les Pradasses	Crue torrentielle	En cas de forte crue du ruisseau de la Mourasse la faible pente de la plaine est favorable à des débordements qui restent cependant de faible ampleur.	Faible
20	Las Gouades Mauvezin	Crue torrentielle	Lors des plus fortes crues du Salat, l'eau peut atteindre pratiquement le sommet de ce talus.	Faible
21	Ruisseau de Charmagat	Crue torrentielle	Lors des plus fortes crues du ruisseau de Charmagat, on peut s'attendre à de petits débordements dans cette zone.	Faible

4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N., feuille au 1/10 000, et à partir du tableau précédent sont représentés les niveaux d'aléas des différentes zones du P.P.R. à l'intérieur du périmètre d'étude :

Légende (* voir carte ci-contre)

Type de phénomènes naturels prévisibles	**Niveau d'aléa par type de phénomènes naturels prévisibles**		
	FORT	moyen	faible
Inondations	I3	I2	I1
Crues torrentielles	T3	T2	T1
Mouvements de terrain			
Glissements de terrain	G3	G2	G1
Chutes de blocs	P3	P2	P1

5. ENJEUX et VULNERABILITE

5.1. Définition

Les enjeux sont liés à la présence d'une population exposée, ainsi que des intérêts socio-économiques et publics présents.

L'appréciation des enjeux et de leur vulnérabilité résulte principalement de la superposition de la carte des aléas et des occupations du sol, actuelles et projetées. Elle ne doit pas donner lieu à des études quantitatives.

L'identification des enjeux et de leur vulnérabilité est une étape clef de la démarche qui permet d'établir un argumentaire clair et cohérent pour la détermination du zonage réglementaire et du règlement correspondant.

5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques

L'évaluation des enjeux et leur niveau de vulnérabilité sont appréciés à partir des facteurs déterminants suivants :

- pour les enjeux humains : le nombre effectif d'habitants, le type d'occupation (temporaire, permanente, saisonnière), et la vulnérabilité humaine qui traduit principalement les risques de morts, de blessés, de sans-abri,
- pour les enjeux socio-économiques : le nombre d'habitations et le type d'habitat (individuel isolé ou collectif), le nombre et le type de commerces, le nombre et le type d'industries, le poids économique de l'activité, et la vulnérabilité socio-économique qui traduit les pertes d'activité, voir de l'outil économique de production,
- pour les enjeux publics : les infrastructures et réseaux nécessaires au fonctionnement des services publics, et la vulnérabilité d'intérêt public qui traduit les enjeux qui sont du ressort de la puissance publique, en particulier : la circulation, les principaux équipements à vocation de service public.

5.2.1. Les inondations et les crues torrentielles

Niveau de vulnérabilité / **Secteur de (n° de zone)**	humaine	socio-économique	d'intérêt public	**Total**
L'Ile, La Forge, Las Gouades, Mauvezin, La Coumanio, Les Illôtes d'en bas, Le Pré du Maire, Les Affermes (1)	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Ruisseau des Ombres (2)	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Ruisseau de Mourasse (3)	Faible	Faible	Faible	Faible
Ruisseau de la Gallèpe (4)	Faible	Faible	Faible	Faible

Niveau de vulnérabilité Secteur de (n° de zone)	humaine	socio-économique	d'intérêt public	**Total**
Ruisseau le Tubet (5)	Faible	Faible	Faible	Faible
Le Lavin (6)	Faible	Faible	Faible	Faible
Ruisseau de Chaoureille (7)	Faible	Faible	Faible	Faible
Ruisseau de la Fontaine (8)	Faible	Faible	Faible	Faible
Ruisseau du Château (9)	Faible	Faible	Faible	Faible
Ruisseau de la Charmagat (10)	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Ruisseau de la Sarrat de Coustas (11)	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Les Pradasses (19)	Faible	Faible	Faible	Faible
Las Gouades, Mauvezin (20)	Faible	Moyen	Faible	Moyen
Ruisseau de Charmagat (21)	Faible	Faible	Faible	Faible

5.2.4. Les mouvements de terrain

5.2.4.1. Glissements de terrain

Niveau de vulnérabilité Secteur de (n° de zone)	humaine	socio-économique	d'intérêt public	**Total**
Néril, La Mailhol, Le Château, La Coustotte (12)	Faible	Faible	Faible	Faible
La Goutte Vignasse, Les Taillades, Les Vignes des Mourasses (13)	Faible	Fort	Faible	Fort
Bourdaou (14)	Faible	Faible	Faible	Faible
Hourcatech, les Ombrès, La Raïx, La Barthère, Les Hautiens, Millet, Les Vignes, Hounadisses, Illôtesses, Les Millets, Les Côtes de Menson, Chaoureille, Les Escoumes (15)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Le Graourère (16)	Faible	Faible	Faible	Faible
Le Bout du Har, Les Ombrès, Montarréaut, La Bourdette, Le Plan du Bès (17)	Fort	Fort	Fort	Fort
Cugnaux (18)	Faible	Moyen	Faible	Moyen

6. LES RISQUES NATURELS

On entend par risques naturels, la manifestation en un site donné d'un ou plusieurs phénomènes naturels, caractérisés par un niveau d'intensité et une période de retour, s'exerçant ou susceptibles de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité.

Le tableau ci-après donne, par croisement du niveau d'aléa avec le niveau de vulnérabilité, le niveau de risque naturel des zones directement exposées du P.P.R.

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
1	L'Ile, La Forge, Las Gouades, Mauvezin, La Coumanio, Les Illôtes d'en bas, Le Pré du Maire, Les Affermes	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
2	Ruisseau des Ombrès	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
3	Ruisseau de Mourasse	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
4	Ruisseau de la Gallèpe	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
5	Ruisseau le Tubet	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
6	Le Lavin	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
7	Ruisseau de Chaoureille	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
8	Ruisseau de la Fontaine	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
9	Ruisseau du Château	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
10	Ruisseau de Charmagat	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
11	Ruisseau de la Sarrat de Coustas	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
12	Néril, La Mailhola, Le Château, La Coustotte	Glissement de terrain	Fort Moyen	Faible Faible	Fort Moyen
13	La Goutte, Vignasse, Les Taillades, Les Vignes des Mourasses	Glissement de terrain	Moyen	Fort	Fort
14	Bourdaou	Glissement de terrain	Moyen	Faible	Moyen
15	Hourcatech, les Ombrès, La Raïx, La Barthère, Les Hautiens, Millet, Les Vignes, Hounadisses, Illôtesses, Les Millets, Les Côtes de Menson, Chaoureille, Les Escoumes	Glissement de terrain	Moyen	Moyen	Moyen
16	Le Graourère	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
17	Le Bout du Har, Les Ombrès, Montarréaut, La Bourdette, Le Plan du Bès	Glissement de terrain	Faible	Fort	Faible
18	Cugnaux	Glissement de terrain	Faible	Moyen	Faible
19	Les Pradasses	Crue torrentielle	Faible	Faible	Faible
20	Las Gouadès Mauvezin	Crue torrentielle	Faible	Moyen	Faible
21	Ruisseau de Charmagat	Crue torrentielle	Faible	Faible	Faible